

DECLARATION LIMINAIRE CTL du lundi 17/09/2018

Avant que le CTL soit ouvert, **F.O.-DGFIP 73** ne peut passer sous silence le feuilleton à rebondissements du Prélèvement A la Source (PAS)...

Quand la politique prend le PAS sur le bon sens.

Au vu de la décision annoncée le 04 septembre, il est permis de s'interroger sur les motivations réelles de la tempête politique et médiatique déclenchée par les questionnements publics du Président de la République à propos du prélèvement à la source.

S'il s'agissait en effet d'obtenir des précisions, des assurances ou encore des modifications, n'aurait-il pas été plus simple et surtout plus respectueux des équipes en charge du projet, de les demander en toute discrétion aux services de la DGFIP concernés ?

Si les choses ne se sont pas déroulées ainsi, pour **F.O.-DGFIP 73** la vraie raison est ailleurs.

Au règne de la communication qui est en train de prendre le PAS sur toute autre considération, il est bien évident qu'une simple annonce indiquant que toutes les garanties avaient été obtenues ne pouvait suffire.

Il fallait nécessairement persuader les Français que le Président veille à tous les détails, au risque d'introduire le doute sur la capacité des services de la DGFIP à mener à bien cette réforme.

Que les choses soient claires : **F.O.-DGFIP 73** a toujours été opposé à cette réforme, considérant que la collecte de l'impôt doit rester une mission de l'État. Pour autant, nous n'acceptons pas que les compétences des agents des Finances Publiques puissent être mises en doute comme elles l'ont été durant les semaines passées.

Si, encore, l'annonce de cette décision mettait un terme à la polémique, ce serait un moindre mal. Bien au contraire, la cacophonie de communication va laisser des traces. Ainsi, les contribuables continueront à solliciter les services de la DGFIP pour obtenir des réponses ou des assurances que les agents seront bien en peine de leur donner tant que les améliorations promises n'auront pas été traduites dans des textes législatifs et réglementaires. De surcroît, la Direction Générale annonce la formation sur le PAS de 40.000 agents de la DGFIP, en vérité le nombre serait de 25.000 pour une formation présentielle d'une journée à ce jour, et il semblerait que deux e-formations d'une heure soient programmées, et une journée présentielle au dernier trimestre 2018. Le calendrier se trouve bousculé, vitesse et précipitation ne font pas bon ménage pour **F.O.-DGFIP 73 !!!**

Les Personnels vont faire une nouvelle fois les frais d'une politique tournée quasi exclusivement vers la communication. En outre, ces couacs ne freineront aucunement la volonté gouvernementale de réduction des effectifs à la DGFIP. En effet, non content de demander un travail supplémentaire, le gouvernement continuera sans état d'âme à supprimer des emplois à la DGFIP sans doute en remerciement de l'engagement et de la loyauté des Personnels.

Pour F.O.-DGFIP 73, c'est INACCEPTABLE !!!

En réponse à notre déclaration liminaire, qui portait sur le PAS (Prélèvement à la Source), il semble que la Direction n'a pas d'informations concernant les prochaines formations...

La fréquentation est en hausse, et, notre Direction Locale s'inquiète de l'agressivité des usagers envers les collègues....OUF !!! Notre technicité nous protège, mais pour combien de temps !!!!!

Pour **F.O.-DGFIP 73**, un seul souhait : pas de couacs... Sinon notre crédibilité déjà fragile, risque de nous mettre en péril.....

La Direction nous affirme ne pas détenir un plan caché..... Elle s'inscrit dans le Dialogue et la Transparence..... **F.O.-DGFIP 73** sera le lui rappeler le moment venu...

Le numéro d'appel national pour les usagers sera enfin GRATUIT à compter du 1^{er} janvier 2019 !!!!

F.O.-DGFIP 73 s'interroge sur la communication sur l'acompte des crédits et réductions d'impôt qui doivent passer de 30 % à 60 % au 1^{er} janvier 2019. Cette mesure, qui doit concerner 5 millions de Français, est à ce jour une annonce, mais aucun texte législatif n'a été voté à ce jour, espérons que la Loi de Finances 2019 l'évoque sans équivoque...

~~~~~

Suite à la convocation du 30/08/2018, **F.O.-DGFIP 73**, dans un souci de dialogue social loyal et étayé, a demandé à la parité administrative un report de certains points prévus à l'ordre du jour. En effet, 9 points étaient à l'ordre du jour, sans compter les questions diverses, pour une durée prévisionnelle annoncée de 3h30... Le CTL mérite une attention particulière, tous les points à l'ordre du jour doivent pouvoir être débattus, sans être bâclés par faute de temps...

### **Adaptation des structures et du réseau – ASR 2019**

- Présentation du nouveau projet de regroupement de la Trésorerie des Echelles avec la Trésorerie de Saint Laurent du Pont (Isère) et celle de Yenne (pour la commune d'Attignat-Oncin), et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Chambéry

Il est à noter qu'entre 2016 et 2017, la diminution de l'accueil physique s'explique par les difficultés financières d'une commune en 2015 augmentant significativement ses taux d'imposition locaux en 2016. Cette situation a conduit beaucoup de redevables à solliciter des délais de paiement.

En ce qui concerne le recouvrement de l'impôt et l'accueil des contribuables, le transfert de l'activité aura un impact limité, selon la Direction, pour les usagers, compte tenu de l'offre numérique proposée par la DGFIP (télédéclaration, télépaiement, e-contacts) et de la mise en place de **l'accueil personnalisé sur rendez-vous, à compter du 2 juillet 2018 au SIP de Chambéry.**

**Par ailleurs, la Direction évoque la possibilité d'utiliser les services d'une MSAP (Maison de services aux publics) qui permettra de garantir une présence adaptée pour les usagers qui le souhaiteraient. F.O.-DGFIP 73** s'interroge sur les garanties statutaires des collègues de la DGFIP qui interviendraient dans les MSAP, et qu'en serait-il de leurs frais de mission...

Agents des Trésoreries toujours dans le réseau, n'oubliez pas que ce sont maintenant les Trésoreries de moins de 10 agents qui deviennent la cible des fermetures... Méfiez-vous si vous entendez parler d'une MSAP sur la commune, car la nouvelle idée est :

**Maison  
de services  
au public**

=



**F.O.-DGFIP 73** réitère sa demande quant à la prime de restructuration pour la collègue des Echelles.

Les élus souhaitent conserver la cohérence du périmètre de la communauté de communes dite «coeur de Chartreuse », gérée en Isère. De plus, le préfet confirme que cette option souhaitée par les élus du secteur, correspond à une vraie logique de territoire. Toutefois, pour **F.O.-DGFIP 73**, on transfère les communes d'un département vers celui du voisin, mais l'humain a-t-il été pris en compte ???

**F.O.-DGFIP 73** vote **CONTRE** cette adaptation de structures et du réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme l'ensemble des Organisations Syndicales, à l'exception de la CTFC qui vote **POUR**...

La Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 commence à se faire sentir.... Regroupement, restructuration, nous n'en sommes qu'au début !!!!

**Pour de plus amples renseignements sur la Prime de Restructuration, voir le lien suivant :**

<http://www.fo-dgfip.fr/documents/FichePRS.pdf>

### **Modification des horaires d'ouvertures du CDIF de Chambéry**

**F.O.-DGFIP 73** s'accocie au Personnel qui a voté pour, et dans la continuité de la fermeture du vendredi des services de Publicité Foncière et d'Enregistrement : **F.O.-DGFIP 73** vote **POUR**, toujours dans l'intérêt du Personnel.

### **Organisation spécifique de soutien au CDIF de Moutiers**

Les changements intervenus suite aux différents mouvements de mutation, y compris le départ du cadre A, imposent de mettre en place une nouvelle organisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, dans la continuité des actions conduites depuis septembre 2017.

Ressources disponibles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le CDIF de Moutiers disposera d'un effectif présent, hors renfort, de 6 agents, hors encadrement (pour mémoire, au 1<sup>er</sup> septembre 2017 l'équipe était composée de 4 agents hors renfort).

- L'équipe sera donc composée de 3 cadres B, 2 cadres C, 1 géomètre.
- Les renforts : un renfort sur le site du CDIF de Chambéry.

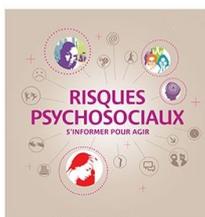
L'encadrement et le pilotage de ce service ont été confiés au Responsable du CDIF de Chambéry.

L'organisation semble convenir à l'ensemble du Personnel, **F.O.-DGFIP 73** s'abstient puisque nous n'avons pas assez de recul sur cette mise en place.

### **Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2017 et programme de prévention (PAP) de l'année 2018 (pour information)**

Précision importante : **FO DGFIP** a toujours refusé cette terminologie de conditions de vie au travail pour ne parler que de conditions de travail car pour **FO** il ne s'agit pas de traiter les conséquences mais les causes !

**F.O.-DGFIP 73** s'étonne du manque total de lisibilité sur tous les domaines... Le DUERP fait apparaître que près de 40 % des risques, sont des **risques psychosociaux et anxigènes** pour l'ensemble des collègues, quel que soit le grade.



Pour **F.O.-DGFIP 73** le manque criant d'effectif est la source de beaucoup de difficultés et une augmentation des craintes par rapport à l'avenir des missions et des services dans lesquels les agents travaillent, en perspective du Comité d'Action Publique 2022. Est-ce que la Direction Générale ne sous estime pas les risques psychosociaux en multipliant des gardes fous.

### Expérimentation en Savoie d'une collaboration DGFIP / SNCF en matière de recouvrement des amendes (pour information)

Seules les amendes SNCF sont concernées par cette collaboration, un agent de la SNCF est détaché à cet effet au sein de la Trésorerie Amendes. Son rôle consistera à recouvrer les amendes SNCF difficilement recouvrables à ce jour, l'état civil étant parfois incomplet ou erroné, d'où un taux de recouvrement assez faible. A l'avenir ce rapprochement pourrait permettre un taux de recouvrement supérieur à celui actuel, grâce à nos applications, accessibles par l'agent SNCF détaché.



### Point d'étape sur l'accueil personnalisé sur rendez-vous (pour information)

80 % des rendez-vous fixés sont à l'origine des agents, 16 % sont pris par les usagers via internet, aucun rendez-vous n'a été pris par des agents extérieurs au service (Trésoreries du département par exemple). Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 17 septembre, 449 rendez-vous ont été pris, 31 ont été annulés par l'utilisateur, et 104 ont pu être gérés par un contre appel, 287 rendez-vous ont été honorés, et 27 usagers ne se sont pas présentés au rendez-vous.

Les 5 SIP du département concernés ont reçu : 104 Rdv pour Chambéry, 204 Rdv pour Albertville, 71 Rdv pour Moutiers, 56 Rdv pour Aix les Bains, et 14 Rdv pour St Jean de Maurienne.

### Questions diverses F.O.-DGFIP 73

**F.O.-DGFIP 73** a demandé à ce que la journée d'accueil ne tombe pas le jour de la rentrée scolaire, afin que les collègues ayant des enfants ne soient pas pénalisés.

**F.O.-DGFIP 73** a demandé à avoir, en amont de la journée d'accueil, la liste des agents et leur affectation, ce afin d'avoir une meilleure visibilité lors de l'arrivée de nos nouveaux collègues arrivant dans le département.

**F.O.-DGFIP 73** maintient sa position quant à l'article 13, qui concerne les droits syndicaux pour défendre le personnel, et qui vous concerne indirectement. **F.O.-DGFIP national** a saisi le Tribunal Administratif, afin que les droits syndicaux soient respectés. Pour nous c'est ça le **Dialogue Social !!!**

**F.O.-DGFIP 73** s'interroge sur la lenteur du allo/allo, pour le service de Publicité Foncière et Enregistrement, qui après 5 mois d'attente se voit livrer du magnifique matériel acquis d'occasion à un prix 5 fois supérieurs à du matériel neuf... **F.O.-DGFIP 73** s'inquiète pour le budget départemental, alors que l'enveloppe s'amointrit d'année en année, et que le personnel a parfois du mal à ne se faire rembourser ne serait-ce que ses frais de déplacements, ou a du mal à obtenir les fournitures dans un délai raisonnable pour effectuer les tâches quotidiennes qui lui incombent...

Pour les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre, l'ensemble des Organisations Syndicales devra saisir dans l'applicatif « Bienvenue sur Orchidée » (Organisation de la CHAÎNE Intégrée et Dématérialisée des Elections en mode Electronique) la liste des candidats pour les scrutins divers. Malgré notre intervention, il semblerait que cette tâche autrefois à la charge des GRH, en incombe en totalité aux Organisations Syndicales. C'est pour cette raison que nous avons demandé de nous accorder une journée, au titre de l'art. 15, pour la saisie. La réponse a été sans ambiguïté : NON. Le Dialogue Social est en mode numérique...